



# RÈGOLAMENTO MÈNGIA E VIÈGIA I LI ÈLP

## Valle Bedretto, 11 agosto 2019

---

### La manifestation:

Une agréable journée à la découverte de la Valle Bedretto et de ses alpages, tout en dégustant ses savoureuses spécialités. La manifestation se déroule sur une journée, à savoir de 7h30 à 17h00.

### Le parcours:

Longueur: Sentier balisé de 8.6km avec un dénivelé de 600m en descente de l'alpage de Cruina à Ronco

Difficulté: Moyenne

Chiens: L'organisation ne prévoit aucune interdiction pour les chiens.

Selon les "Règles de protection des animaux et les règles de sécurité" du Canton du Tessin, il est mentionné:

*Au Tessin, dans les lieux publics ou fréquentés par d'autres animaux, il est obligatoire de tenir le chien en laisse. Dans les endroits peu fréquentés, il est possible de laisser le chien libre si:*

[info@mangiaecamminasugliapi.ch](mailto:info@mangiaecamminasugliapi.ch)

- *Vous êtes sûrs que le chien répond immédiatement à votre appel.*
- *Vous rappelez votre chien à temps si vous rencontrez d'autres personnes ou animaux.*

L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les chiens.

Chaque propriétaire est responsable à tous les effets de son propre animal.

### **Conseils utiles:**

- Parcours accessible aux personnes avec un minimum d'entraînement
- Aucune possibilité de parcourir le sentier avec des poussettes
- Porter des vêtements et des chaussures adaptés à la montagne et aux conditions météo prévues.

### **Départ:**

Le départ en bus pour rejoindre l'alpage de Cruina est prévu entre 7h30 et 10h30 de Ronco, auprès de la carrière Leonardi. Parking à disposition sur place. L'heure de départ sera définie par les participants au moment de l'inscription. En aucun cas, elle ne pourra être modifiée.

Se présenter 10 minutes avant l'heure définie. Aucune possibilité de rejoindre l'alpage de Cruina avec son propre véhicule, aucun parking n'est à disposition.

### **Départ de la marche:**

Adultes et jeunes recevront un pass de couleur différente, leur permettant le libre accès à toutes les stations.

### **Modalité d'inscription:**

Les inscriptions se font uniquement via le site internet: [www.mangiaecamminasugliialpi.ch](http://www.mangiaecamminasugliialpi.ch) à la page

correspondante. Ouverture des inscriptions: mercredi 12 juin 2019 à 9h00 jusqu'à épuisement des places disponibles.

### Coûts d'inscription:

Adultes: (19.. - 2004) CHF 50.-

Jeunes: (2005 - 2012) CHF 25.-

Enfants: (2013 - 2019) gratuit

Rebais de CHF 10.- pour les clients avec un Pacchetto BancaStato\*

\*) Les détenteurs d'un Pacchetto BancaStato peuvent obtenir un remboursement de CHF 10.-, avec reçu de paiement de la manifestation, aux succursales de BancaStato avant le 30 septembre.

Le prix comprend: le trajet en bus jusqu'à l'alpage de Cruina, ainsi que la consommation des spécialités culinaires et des boissons durant toute la journée.

### Paiement:

Au moment de l'inscription, avec cartes de crédit. Une non-participation ne donne droit à aucun remboursement. Aucun remboursement en espèces pour d'éventuelles modifications dans le type de participants.

### Informations:

Pour des informations complémentaires, contactez l'organisation au 0041 (0)79 686 67 71 ou à l'adresse email:

[info@mangiaecamminasugliapi.ch](mailto:info@mangiaecamminasugliapi.ch)

### Mauvais temps:

Le comité organisateur adaptera le parcours aux conditions météo et à celles du sentier.

L'annulation éventuelle sera annoncée par email au responsable des inscriptions et sur le site internet: [www.mangiaecamminasugliialpi.ch](http://www.mangiaecamminasugliialpi.ch) le jour précédant la manifestation à 20h00. En cas d'annulation de la manifestation par l'organisation, le montant du paiement sera intégralement restitué.

### **Concours photographique:**

Un concours photographique sera organisé en lien avec la manifestation. Les conditions de participation sont mentionnées sur le site internet [www.mangiaecamminasugliialpi.ch](http://www.mangiaecamminasugliialpi.ch) à la page correspondante.

### **Loterie:**

Une loterie attrayante sera organisée à la position finale de Ronco.

### **Conclusion:**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité civile ou pénale dérivant de la manifestation.

Pour les mineurs, la responsabilité est celle des parents. Les participants doivent respecter les instructions données par les organisateurs, et par le paiement au moment de l'inscription, acceptent le présent règlement.